

FAQ sur les directives de la Santé publique pour les tournages de productions audiovisuelles

Cette foire aux questions donne les réponses posées par le milieu de la production audiovisuelle suite aux directives publiées par le CNESST et la Santé publique

1. Qu'est-ce qu'une petite équipe stable (PES) ?

Une équipe de taille limitée, moins de 10 personnes qui travaillent ensemble de façon exclusive.

2. Quel est le nombre de personnes maximal d'une PES ?

Moins de 10 personnes.

3. Sur quelles bases peut-on fixer une durée à l'existence d'une PES?

Il n'y a pas de durée maximale.

4. Est-ce qu'un comédien peut faire partie de deux PES sur deux productions différentes en même temps?

Non.

5. Qu'entend-on par zone contrôlée ?

Une zone où les artistes et travailleurs des PES sont à l'écart des autres.

6. Quelles sont les règles de distanciation dans la PES ?

Cf guide de la CNESST sur la production audiovisuelle, page 5
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-production-audiovisuelle.aspx>

Les artistes peuvent être à au moins un mètre des autres personnes, sans masque de procédure ni protection oculaire, s'ils travaillent sur un seul plateau qui leur est spécifiquement consacré et forment une équipe stable de moins de 10 personnes ;

Pour une période n'excédant pas 15 minutes par jour, de façon cumulative, ces artistes peuvent tourner des scènes à moins d'un mètre, sans masque de procédure ni protection oculaire ;

Les personnes à risque de complications graves de même que les travailleurs d'équipes non stables ou œuvrant sur plus d'un plateau doivent se tenir à au moins 2 mètres les uns des autres s'ils ne sont pas séparés par une barrière physique ou s'ils ne portent pas de masque de procédure ni de lunettes de protection ;

En regard des scènes tournées à moins d'un mètre, l'employeur doit transmettre à la CNESST un registre contenant l'information suivante : –dates et lieux de tournage, –nom des travailleurs concernés ; (...)

7. À quelles conditions les rapprochements à moins d'un mètre sont-ils permis ?

Pour une période n'excédant pas 15 minutes par jour, de façon cumulative, les artistes de la PES peuvent tourner des scènes à moins d'un mètre, sans masque de procédure ni protection oculaire.

Toutefois, les scènes entre deux artistes impliquant des contacts physiques (combats, scènes de lit, contacts entre les parties du visage) ne sont pas autorisées sauf pour les comédiens d'une même maisonnée qui habitent à la même adresse depuis une période antérieure au projet de tournage.

Par ailleurs, les gestes amicaux qui sont de très courte durée comme les poignées de mains, un geste de réconfort comme une main sur l'épaule, ou même un geste agressif comme une gifle ou un coup de poing sont permis.

8. Quels rapprochements ne sont pas autorisés et pourquoi ?

Les scènes entre deux artistes impliquant des contacts physiques (combats, scènes de lit, contacts entre les parties du visage) ne sont pas autorisées parce qu'à haut risque de transmission du SARS-CoV-2.

9. Des membres de la PES peuvent-ils être ajoutés ou être retirés pendant le tournage ?

Des membres peuvent être retirés à tout moment. Il faut éviter d'ajouter des membres à la PES autant que possible. Si c'est absolument nécessaire, il faut s'assurer que les nouveaux membres n'ont pas fait partie d'une autre PES dans les 7 à 10 derniers jours.

10. La durée de 15 minutes cumulatives par jour s'applique-t-elle à d'autres personnes qu'aux acteurs ?

Il n'y a pas lieu que d'autres personnes sur le plateau ne soient pas protégées mais si un travailleur effectue toutes ses tâches à 2 mètres de distance, il peut s'abstenir de porter un EPI si pendant de brefs moments dans sa journée n'excédant pas 15 minutes cumulées, il se tient à moins de 2 mètres d'une autre personne (comme dans un corridor par exemple).

11. En dehors des tournages, les membres de la PES ont-ils des directives sanitaires à respecter ?

Les membres de la PES doivent respecter les directives générales de la santé publique, soit garder une distance de 2 mètres avec les personnes qui ne sont pas de sa maisonnée ou de sa PES, se laver les mains fréquemment, éviter les rassemblements intérieurs de plus de 10 personnes et porter un masque ou un couvre-visage dans les situations où la distance de 2 mètres ne peut être respectée (comme dans les commerces ou les transports en commun).

12. Le confinement des acteurs et de l'équipe technique pour la période du tournage est-il recommandé ?

Non, il y a un risque résiduel de transmission de la COVID après un confinement tel qu'il est pratiqué dans l'industrie audiovisuelle ou le milieu du sport professionnel de certains pays occidentaux. De plus, cette pratique contrevient aux normes du travail en vigueur au Québec.

13. Quelle est la durée de la période de précaution entre deux tournages pour les membres des petites équipes stables ?

De 7 à 10 jours.

14. Cette durée peut-elle être raccourcie par des tests diagnostiques?

Non.

15. Les réalisateurs peuvent-ils faire partie de la PES et si oui dans quelles circonstances ?

Les réalisateurs ne peuvent faire partie de la PES. Ils doivent se tenir à 2 mètres des acteurs en tout temps.

16. L'équipe technique doit-elle porter des EPI en tout temps ?

Oui, sauf les travailleurs qui travaillent à deux mètres des autres personnes.

17. Le couvre-visage de bonne qualité peut-il remplacer le masque de procédure?

Il n'y a pas de norme actuellement au Québec pour les couvre-visages. Le masque de procédure est recommandé par la CNESST et la Santé publique dans les situations de travail.

18. La visière peut-elle être portée sans autre protection?

Non, la visière doit être accompagnée d'un masque de procédure lorsque la distanciation de 2 m ne peut être respectée.

19. Comment décider du moment opportun pour changer de masque ?

Le masque de procédure doit être changé aussitôt qu'il est souillé ou humide ou après 4 heures d'utilisation continue. Selon les personnes ou le type d'activités, 2 à 4 masques sont nécessaires par quart de travail de 8 heures.

20. Est-ce que les règles de tournage s'appliquent également lorsqu'une production est tournée dans un lieu public?

Oui.

21. Est-ce que seuls les acteurs qui sont un couple dans la vie peuvent tourner des scènes de contacts intimes (lit, bagarres, etc.)?

Oui.

22. Est-ce que deux comédiens peuvent danser ensemble ? Si non, est-ce possible si l'un des comédiens porte un EPI?

Oui, les comédiens d'une même maisonnée et qui habitent à la même adresse depuis une période antérieure au projet de tournage peuvent danser ensemble. C'est possible également si les acteurs sont à 1 m et qu'ils sont membres de la même PES ou lorsque l'un d'eux porte un EPI et qu'ils sont à moins de 1 m, mais la durée de la scène doit être comptabilisée dans les 15 minutes cumulatives.

23. Est-ce qu'une scène de contact intime entre deux acteurs peut être tournée si l'un d'entre eux porte un EPI rendu invisible à l'écran par un effet de caméra?

Les scènes entre deux artistes impliquant des contacts physiques intimes (combats, scènes de lit, contacts entre les parties du visage) ne sont pas autorisées sauf pour les comédiens d'une même maisonnée et qui habitent à la même adresse depuis une période antérieure au projet de tournage.

Par ailleurs, la scène peut être tournée à moins de 1 m (sans contacts intimes) lorsque l'un des acteurs porte un EPI, mais la durée de la scène doit être comptabilisée dans les 15 minutes cumulatives.

24. Est-ce que des scènes impliquant des bébés et des enfants peuvent être tournées? Quelles sont les règles à respecter pour les adultes et les enfants impliqués dans la scène?

Oui, elles peuvent être tournées selon les mêmes règles énoncées dans le guide. Il est à noter que le risque de transmission de la COVID-19 est plus faible chez les enfants plus jeunes.

25. Qu'en est-il des personnes âgées ou des personnes ayant des facteurs de comorbidité ?

Elles peuvent prendre part aux tournages mais il est dans leur intérêt d'être à 2 mètres des autres personnes.

26. Combien de figurants peut-on réunir pour les scènes extérieures et quelles sont les règles à respecter ?

Il est recommandé de restreindre le nombre de figurants et ceux-ci doivent toujours se tenir à 2 mètres des autres personnes.

27. La présence d'un responsable de l'application des mesures sanitaires est-elle obligatoire sur un lieu de tournage?

Non, mais elle est fortement recommandée pour éviter les éclosions sur les plateaux.